

SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2018

Le conseil vote le budget primitif 2018.

Présents : Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Yohann SADARGUES, Mathieu BOUE, Pascale CHANIAL, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Serge PAREDES, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, David WILLIAMS.

Absents représentés : Bruno BARRE, Nathalie BUSSI, Elian SALANÇON.

Absents :

Comptes administratifs et de gestion : Les comptes définitifs de la Commune pour l'année 2017 sont présentés: les dépenses cumulées de l'exercice, fonctionnement et investissement se montent à 1 449 359,96€ tandis que les recettes atteignent 1 750 238,67€. L'excédent est donc de 300 878,71€. Le CA est adopté à l'unanimité. Les comptes administratifs et de gestion du Budget annexe « locaux commerciaux » sont également approuvés. Ceux du Budget annexe « opérations funéraires » sont votés également et ce budget est clos définitivement.

Budget primitif : Le Conseil municipal examine le budget primitif 2018 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 480 878,00 €. En investissement, le Conseil municipal arrête plusieurs programmes : Achat d'un véhicule de police municipale, installation de tableaux numériques dans les classes de l'école Installation d'un nouveau système de chauffage aux écoles, réfection de la voirie, interventions sur les bâtiments communaux notamment pour une accessibilité plus facile des personnes à mobilité réduite, achat de matériel informatique et autre, rénovation de l'éclairage public, mise en valeur de l'environnement, travaux au cimetière et poursuite de l'amélioration des illuminations de fin d'année, pour un montant total, remboursement des emprunts inclus, de 599 945€.

Les financements proviennent des fonds propres, d'un emprunt, de subventions et de fonds de concours.

Le budget est voté à l'unanimité.

Le conseil a voté le taux des trois taxes: le taux de la taxe d'habitation est maintenu à 13,90% celui du foncier bâti qui était de 21,50% est porté à 22%. Le taux du foncier non bâti ne change pas à 73,92%. La hausse du taux du foncier bâti de 0,5 point est compensée par la baisse du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 1 point décidée par Nîmes métropole (quatre votes contre B. BARRE, N. BUSSI, M-A PARERE, D. WILLIAMS et une abstention F. CILLER).

Budgets annexes : Le Conseil a aussi adopté le budget 2018 concernant les locaux commerciaux intégrant le financement de la fin de la construction du local commercial communal supplémentaire

Emprunt : Le Conseil autorise la réalisation d'un prêt de 140 000€ prévu au budget général de la commune.

Télétransmission : le Conseil approuve l'instauration de la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture, et la convention s'y rapportant.

Avenant Centre de loisir : Le Maire est autorisé à signer la convention 2018 avec les Francas pour l'organisation du centre de loisir intercommunal.

Demande de subvention : le conseil demande l'aide du Département pour la co-maîtrise d'œuvre concernant l'étude du projet de rénovation de la rue F.Mistral

Entretiens professionnels : Le conseil vote les différents critères d'évaluation du personnel communal lors des entretiens professionnels.

Divers : Le Conseil est informé du projet ENEDIS pour sécuriser le réseau électrique de la commune, de l'avancement de la construction de la supérette, des travaux de raccordement de l'église à l'assainissement, de la réception des nouveaux habitants de la commune.